

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

-----

**2015 DU 119** Paris Nord Est - Prolongation de l'impasse de la Chapelle pour desservir deux lots de logements sociaux des 17, 21 rue de la Chapelle (18<sup>ème</sup>) - Création d'une voie publique.

#### **M. Jacques BAUDRIER, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.240-1, L.240-3 ;

Vu le plan local de l'urbanisme de Paris approuvé par délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010, ainsi que ses différentes évolutions ;

Vu la lettre du 16 décembre 2013 de Monsieur le Maire de Paris qui informe la SNCF que la Ville de Paris a l'intention de se porter acquéreur du terrain sis à Paris (18<sup>ème</sup> arrondissement), 10 Impasse de la Chapelle selon le droit de priorité que lui confère les articles L.240-1 et L.240-3 du Code de l'urbanisme issu de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;

Vu le plan des projets prévus dans le secteur « Chapelle International Sud », ci-annexé ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la prolongation de l'impasse de la Chapelle pour desservir deux lots de logements sociaux en fond de parcelles des 17, 21 rue de la Chapelle ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par monsieur M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Est approuvé la création d'une voirie publique pour la desserte viaire des opérations de logements sociaux des numéros 17 et 21 rue de la Chapelle dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**